

Projet

Le comité consultatif EHDAA a pour fonctions :

- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

**Comité consultatif des services aux élèves handicapés et
aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage**

ORDRE DU JOUR

de la rencontre du 10 novembre 2020 à 19 h

1. Mot de bienvenue ;
2. Présentation des membres du comité EHDAA ;
3. Qu'est-ce que le comité consultatif des services EHDAA (brochure, P-38, site web) ;
4. Nomination à la présidence du comité consultatif EHDAA ;
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Nomination d'une représentante ou d'un représentant au comité de parents de la CSRN ;
7. Présentation du calendrier des rencontres du comité consultatif EHDAA ;
8. Frais de fonctionnement (déplacement, gardiennage) ;
9. Lecture et adoption du dernier compte rendu (10 mars 2020) ;
10. Sujet dont on souhaiterait discuter au courant de l'année ;
11. Rupture des services en classes spécialisées
12. Informations diverses ;
13. ITA peut venir donner de la formation

14. Questions diverses ;

14.1 _____

14.2 _____

15. Courrier ;

16. Date de la prochaine rencontre : 12 janvier 2021

17. Levée de l'assemblée.